



**Bureau Local Arles**

## *Visite de Mme GORCE Directrice de l'A.P. En Arles*

Le 13 mai 2016, une délégation du bureau local Arlésien **SNP PT FO** a rencontré Madame GORCE, Directrice de l'Administration Pénitentiaire, dans le cadre d'une visite sur la Maison Centrale d'Arles.

Le SNP PT FO accompagné des organisations syndicales du personnel de surveillance ont profité de cette rencontre pour lui exposer leurs différentes revendications.

Nous lui avons rappelé que les personnels techniques sont toujours en attente du renouveau de leur statut. Trop longtemps oubliés, le découragement des personnels est perceptible, rien n'a été fait depuis 1999. 17 ans nous séparent de la réforme DURAFOUR.

La Directrice de l'Administration Pénitentiaire était d'accord sur ce constat et sur la nécessité d'aboutir rapidement à une réforme juste. Elle a d'ailleurs insisté sur ce caractère d'urgence en précisant que les recrutements d'adjoints techniques seraient gelés, en attente de décision concernant les nouveaux statuts. Cependant, force est de constater que cela n'a pas été le cas, car le 13 juin 2016 a eu lieu un recrutement d'adjoints techniques. Ce qui tendrait à prouver que notre réforme est au point mort. À ce jour, aucune avancée significative n'a eu lieu et il semble probable que cela ne change pas avant longtemps.

### **Il est grand temps de tourner cette page !!!!!!!!!!!!!**

Lors de cet entretien nous avons également évoqué les problèmes rencontrés au SEP/RIEP, notamment sur les méthodes de recrutement.

#### **Le SEP/RIEP ou les Recrutements entre Amis:**

Le SEP/RIEP recrute des responsables d'ateliers sur des postes autres que ceux qui se libèrent. Lors du départ du dernier responsable de la plateforme, il n'y a pas eu de remplacement poste pour poste. En effet, ce dernier s'est transformé en responsable de site et n'a pas non plus été proposé à la mobilité. Est-ce une création de poste ? Si tel est le cas que devient le responsable plateforme ?

Par ailleurs, ils effectuent des recrutements sous le nom inventé d'« ENCADRANTS », en lieu et place d'Adjoints Techniques qui est le terme officiel de l'AP. Tout cela, sans qu'aucune offre ne soit proposée aux TITULAIRES par voie de MUTATION. Les prises de fonction se font sans qu'aucune note de service émanant de la Direction ne paraisse pour informer le personnel. Des responsables de service sont déplacés sur d'autres sites sans que les personnels des ateliers concernés, n'en soient informés.

D'autre part, le chapitre 1 de l'article 9 du décret du 27 Juin 2011 stipule que le contrat de la personne en réserve civile



pénitentiaire doit être rattaché à son lieu d'affectation, « celui-ci est fixé en priorité dans le département dans le ressort duquel est situé le domicile du réserviste ». Cette règle n'est pas respectée car un certain réserviste Gardois (DISP TOULOUSE) poursuit son activité au SEP/RIEP de Tulle (DISP BORDEAUX) et également de manière non officielle à la RIEP de la MC ARLES (DISP MARSEILLE).

De plus, ce dernier possède toujours un accès au mail de la plateforme expédition de la MC ARLES et il est destinataire des courriels concernant les relevés financiers de la plateforme !! L'accès à ces informations a-t-il été accordé par la Direction de TULLE sans en informer l'atelier local?

Ce réserviste est également formateur CACES, formateur SST et depuis peu, toujours sans que personne n'en soit avisé, TUTEUR auprès des nouvelles recrues du SEP/RIEP.

Nous demandons la publication de ces postes en CAP ou sous forme d'appel d'offres auprès des personnels locaux afin que le SEP évite de les attribuer systématiquement aux mêmes personnes sans consultation des agents titulaires. Cela permettrait de valoriser le personnel titulaire toujours en activité et par la même occasion de faire de substantielles économies de fonctionnement.

Le 17 juin 2016,  
Le Bureau Local d'Arles SNP PT FO

SYNDICAT NATIONAL PÉNITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES  
BUREAU LOCAL ARLES

*FO 1<sup>er</sup> Syndicat de la Fonction Publique de l'État  
et des Personnels Techniques de l'AP*

